

LETTRE AUX PARLEMENTAIRES : 7 JUILLET, 4ÈME ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION À L'ONU DU TRAITÉ SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES

A Paris, le 30 juin 2021

Madame la députée, Monsieur le député,

Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur,

La France est signataire et a ratifié le Traité de Non-Prolifération Nucléaire (TNP). A travers l'article 6 du TNP, la France « s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

Depuis, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) voté par l'assemblée générale de l'ONU le 7 juillet 2017 et entré en vigueur le 22 janvier 2021, a mis en place des modalités pour la mise en œuvre de l'article 6 du TNP.

Le moment est venu pour notre pays de respecter ses engagements à travers des actes concrets et de prendre des initiatives en faveur de la réalisation de l'article 6 du TNP. De telles initiatives de la France seraient de nature à libérer sur le plan mondial les énergies extraordinaires qui existent en faveur du désarmement nucléaire afin de faire pression sur les 8 autres Etats dotés d'armes nucléaires, afin qu'ils s'engagent sur la même voie de respect du droit international en matière de non-prolifération nucléaire et d'élimination progressive totale des armes nucléaires sous un contrôle international strict.

Les armes nucléaires comme les autres armes de destruction massive sont illégales, dangereuses, coûteuses, moralement inadmissibles en étant susceptibles de causer en quelques secondes des millions de morts et d'être responsable d'un holocauste nucléaire appelé aussi par les plus grands scientifiques du monde l'Hiver nucléaire.

Rien ni personne ne doit s'opposer à leur élimination totale et définitive prévue par le droit international. Nul État ne peut rester hors-la-loi internationale et humanitaire. Nul État ne peut avoir le droit de vie et de mort sur le reste de l'humanité. Tous les États doivent maintenant contribuer positivement au développement du processus de désarmement nucléaire en cours, et prendre des mesures concrètes en faveur de l'élimination de ces armes de destruction massive.

Il vous appartient de faire vous-même, en tant que parlementaire un geste politique lisible en exprimant votre soutien au respect du droit international et au processus en cours d'autant que celui-ci résulte de la mise en œuvre du Traité de non-prolifération signé par la France.

Nous vous remercions d'examiner avec attention notre demande et de nous faire part de vos prises de position et démarches en faveur du désarmement nucléaire. Nous publierons la liste des réponses sur notre site internet et sur les réseaux sociaux.

Recevez, Madame la députée, Monsieur le député, Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

A Paris, le 30 juin 2021

Le Mouvement de la Paix

Contact : national@mvtpaix.org